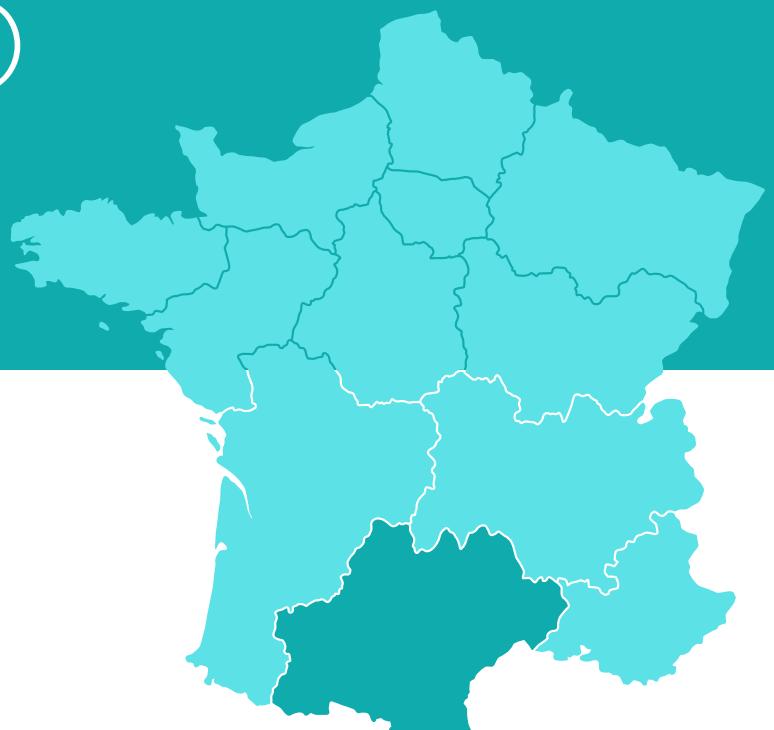


PORTRAIT

de quartiers

CLERMONT-L'HERAULT
(Hérault)



LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE L'OCCITANIE

CHIFFRES CLÉS [1]

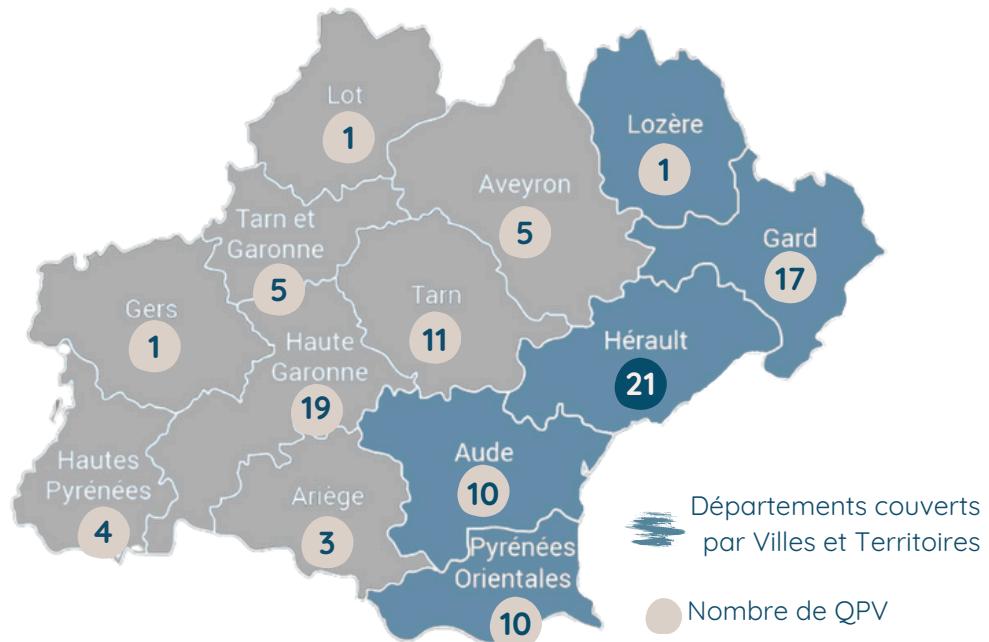
393 100 habitants

108 quartiers prioritaires

7% de la population

65 modification de périmètres

8 communes entrantes
dont Clermont-l'Hérault



DÉMOGRAPHIE

- Part des moins de 25 ans : 37.3%
- Part des 75 ans et + : 7.5%
- Indice de jeunesse : 1.4
- Part des femmes : 52.2%
- Part des familles monoparentales : 33.2%



LOGEMENT

- Part des emménagements à moins de 2 ans : 17.3%
- Part des emménagements à moins de 2 ans : 36.7%
- Part des ménages propriétaire propriétaires : 18.2%
- Part des ménage d'1 personne de 75 ans et + vivant seule : 17%
- Part des logements vacants : 14.9%



ÉDUCATION

- 16/25 ans non scolarisés sans emploi : 29.9%
- Taux de scolarisation des 15/24 ans : 57.8%
- Part de la population avec un diplôme BAC + 2 et + : 18.2%



EMPLOI

- Taux de chômage : 31.8%
- Taux d'emploi : 40.9%
- Taux d'emploi des femmes : 35.3%
- Taux d'emploi des 15/24 ans : 22.7%
- Taux d'emploi des 55/64 ans : 34.5%

Repères

[1] Insee : [Données 2020](#) / [2] : En savoir + : [Site de la DREETS](#)

LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE L'HÉRAULT

Chiffres clés [3]

21 quartiers prioritaires

111 061 habitants

6.8% de la population départementale



DÉMOGRAPHIE

- Part des moins de 25 ans : 37%
- Part des 75 ans et + : 7.5%
- Indice de jeunesse : 1.4
- Part des femmes : 52.2%
- Part des familles monoparentales : 32.1%



ÉDUCATION

- 16/25 ans non scolarisés sans emploi : 30.6%
- Taux de scolarisation des 15/24 ans : 59.1%
- Part de la population avec un diplôme BAC + 2 et + : 19%



LOGEMENT

- Part des emménagements à moins de 2 ans : 15.8%
- Part des emménagements à moins de 2 ans : 39%
- Part des ménages propriétaires propriétaires : 20.4%
- Part des ménage d'1 personne de 75 ans et + vivant seule : 17.4%
- Part des logements vacants : 15.6%



EMPLOI

- Taux de chômage : 35.3%
- Taux d'emploi : 40.8%
- Taux d'emploi des femmes : 34.6%
- Taux d'emploi des 15/24 ans : 20.6%
- Taux d'emploi des 55/64 ans : 34.1%

Repères

[3] Insee : [Données 2020](#)

LE QUARTIER CENTRE-VILLE DE CLERMONT-L'HÉRAULT



La commune de Clermont-L'Hérault compte **3 979** habitants en QPV soit **32.6%** de sa population municipale.

Clermont l'Hérault assume le rôle de première centralité du territoire, avec un bassin de vie directement associé de 19 communes. Clermont l'Hérault concentre aujourd'hui les principales fonctionnalités en termes de services à la population (hôpital, EHPAD, établissements scolaires de la maternelle au lycée, théâtre, cinéma, services publics, etc.). La plupart des pôles de services et d'activités sont accessibles en moins de 10 minutes à pied depuis le centre-ville.

La ville bénéficie également d'un fort dynamisme associatif.

La ville connaît une démographie dynamisée par les nouveaux arrivants, avec une frange significative de la population en situation de précarité, voire de pauvreté. Le quartier « Centre-ville » de Clermont l'Hérault constitué du centre ancien et de sa périphérie immédiate au nord (forte hétérogénéité du QPV).

Démographie

Part des moins de 25 ans : 32.3%

Part des 75 ans et + : 8.9%

Indice de jeunesse : 1

Part des femmes : 54.6%

Emploi

Taux d'emploi : 47.1%

Taux d'emploi des femmes : 43.3%

Taux d'emploi des 15/24 ans : 32.1%

Taux d'emploi des 55/64 ans : 36.2%

Taux de chômage : 31.3%

Pauvreté

Taux de pauvreté au seuil de 60% : 39%

Education

16/25 ans non scolarisés sans emploi : 32.8%

Part de la population sans diplôme : 34.8%

Part de la population avec un BAC + 2 et + : 19.9%

Taux de scolarisation des 15/24 ans : 47.5%

Logement

Part des emménagements à moins de 2 ans : 19.3%

Part des emménagements à plus de 10 ans : 34.3%

Part des ménages propriétaire propriétaires : 29.6%

Part des ménages d'1 personne de 75 ans et + vivant seule : 20.6%

Part des logements vacants : 21%

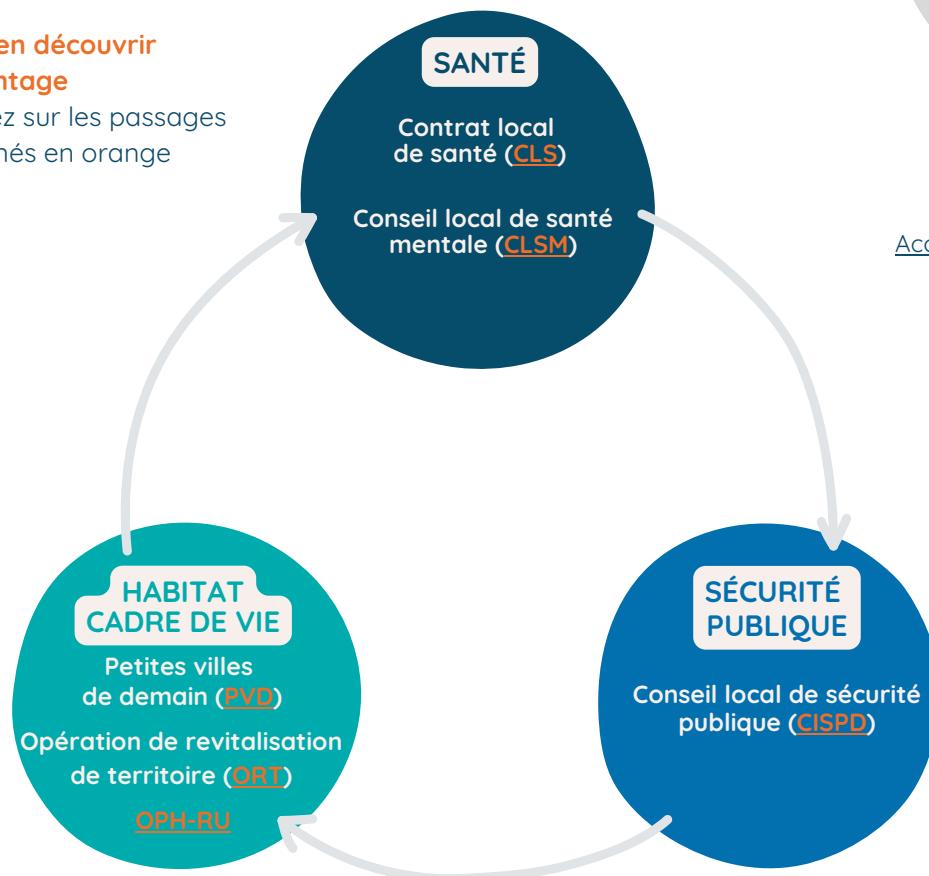
Part des logements vacants achevés jusqu'en 1945 : 37%

LE QUARTIER CENTRE-VILLE

LES MESURES, EXPÉRIMENTATIONS, DISPOSITIFS LOCAUX DÉPLOYÉS

Pour en découvrir davantage

Cliquez sur les passages surlignés en orange



Accédez à [la carte interactive du SIG Ville](#)

LE CONTRAT DE VILLE

GOUVERNANCE

La gouvernance et le pilotage du contrat de ville se structurent autour d'un comité de pilotage et d'un comité technique.

Il mobilise également les partenaires dans quatre commissions mises en place pour chaque enjeu prioritaire identifié :

- Éducation / Jeunesse
- L'accès aux droits et le lien social
- Cadre de vie et sécurité publique
- Emploi et développement économique.

Elles sont constituées en appui du comité technique, pour toute la durée du contrat, afin d'impliquer les acteurs concernés dans la mise en œuvre opérationnelle, le suivi et l'évaluation du contrat de ville. Chaque commission thématique contribue à :

- Affiner les éléments de diagnostic
- Préciser les objectifs prioritaires à atteindre
- Traduire ces priorités en plan d'action, actualisé chaque année, co-construit avec les acteurs du territoire.

ÉVALUATION

Le contrat de ville intègrent pleinement l'évaluation de son pilotage en ce qu'elle est un levier de (re)dynamisation, de mobilisation, d'ajustement et de prospective : qu'a-t-on fait ? A-t-on fait au mieux ? Peut-on mieux faire ?

Pour alimenter les temps forts de l'évaluation, une collecte régulière des activités réalisées dans le cadre du contrat de ville est formalisée en y impliquant tous les partenaires (production, transmission, analyse de données). L'alimentation régulière de ces indicateurs constituera le socle des temps forts d'évaluation (mi-parcours puis fin de parcours).

A ce jour, trois questions évaluatives sont pressenties :

1. En quoi le contrat de ville permet-il de favoriser la mixité ?
2. En quoi le contrat de ville participe-t-il à l'amélioration de la situation économique du quartier ?
3. En quoi le contrat de ville constitue-t-il un levier de coopération renforcée pour la mobilisation des acteurs locaux et l'articulation des dispositifs en faveur du quartier ?

Consulter le
[contrat engagements quartiers 2030](#)



LE CONTRAT DE VILLE



LES SIGNATAIRES

Collectivités

Conseil régional
Conseil départemental
Communauté de communes du Clermontais
Pays Cœur d'Hérault
Ville de Clermont-l'Hérault

Etat

Préfecture de l'Hérault

Autres partenaires

CAF de l'Hérault
BPI
Banque des territoires
CCI
CMA
Bailleur social (1)

LES GRANDES PRIORITÉS DU CONTRAT DE VILLE



Education et jeunesse

1/ Lutter contre l'isolement des parents 2/ Associer et impliquer les parents dans la réussite éducative de leur enfant 3/ Accompagner les jeunes vers l'offre culturelle 4/ Développer une offre sportive adaptée et favoriser sa pratique tout au long de la vie 5/ Proposer une offre de loisirs aux jeunes les plus isolés



Accès aux droits et lien social

1/ Favoriser l'interconnaissance entre les acteurs et leur synergie 2/ Favoriser l'accès aux services de proximité 3/ Lutter contre la fracture numérique 4/ Lutter contre la barrière de la langue 5/ Renforcer l'offre culturelle 6/ Favoriser l'intergénérationnel 7/ Renforcer le parcours santé 8/ Renforcer le parcours santé des plus fragiles, l'offre de proximité et l'accès à l'offre de santé.



Emploi et développement économique :
1/S'assurer de la pertinence et de l'adéquation de l'offre 2/ Renforcer les savoirs de base 3/ Redonner du sens et de l'envie concernant l'emploi et la formation 3/ Améliorer l'orientation des publics 4/ Lever les freins à l'emploi 5/ Favoriser l'implantation et accompagner les porteurs de projets 6/ Renforcer les modèles économiques notamment circulaires 7/ Réhabiliter les RDC à vocation commerciale 8/ Encourager le dialogue entre les entreprises et les habitants 9/ Favoriser l'immersion en entreprise



Sécurité et tranquillité publique / Cadre de vie :
1/ Améliorer l'aménagement de l'espace public 2/ Animer les espaces publics en concertation avec les habitants 3/ Aménagement et valorisation des espaces naturels 4 / Sensibiliser les habitants à la transition 5/ Lutter contre l'insécurité 6/ Agir à l'intention des jeunes exposés à la délinquance 7/ Améliorer la prévention des violences faites aux femmes

CONTACTS UTILES

Service politique de la ville : Rola AFYOUNI,
chargée de projet politique de la ville : rola.afyouni@ville-clermont-herault.fr